

# Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Ex-CCBNM**

### **Exercice 2016**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	10
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes .....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4.	Financement des investissements .....	19
4.1.	Montants financiers.....	19
4.2.	Etat de la dette du service .....	19
4.3.	Amortissements .....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : COGNY, DENICE, LACENAS, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, RIVOLET, SAINT-CYR-LE-CHATOUX

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : ci-dessous  Non

**SAINT CYR LE CHATOUX** : le 21 Juillet 2006,  
**RIVOLET** : le 31 Août 2006,  
**MONTMELAS** : le 9 Août 2006,  
**LACENAS** : le 17 Août 2006,  
**DENICE** : le 23 Août 2006,  
**COGNY** : le 01 Août 2006.

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 26/02/2007.  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 1 Avril 2007
- Date de fin de contrat initial : 31 mars 2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - 1<sup>er</sup> avenant : intégration de nouveaux ouvrages
  - 2<sup>ème</sup> avenant : prolongation du délai du contrat au 31/12/2016 et intégration de nouveaux ouvrages.
- Nature exacte de la mission du prestataire : gestion et continuité du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration)

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 778 habitants au 31/12/2016 (4 674 au 31/12/2015).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 451 abonnés au 31/12/2016 (1 359 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
COGNY	291	293	0	293	0
DENICE	397	422	1	423	
LACENAS	383	421	1	422	
MONTMELAS-SAINTE-SORLIN	151	148	3	151	
RIVOLET	123	150		150	0
SAINTE-CYR-LE-CHATOUX	14	17		17	0
<b>Total</b>	<b>1 359</b>	<b>1451</b>		<b>1456</b>	<b>7,1 %</b>

Nombre d'abonnés potentiels : 1456

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 36 abonnés/km) au 31/12/2016. (29,31 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,28 habitants/abonné au 31/12/2016. (3,44 habitants/abonné au 31/12/2015).

## 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>106 679</b>	<b>128 497</b>	<b>20.4 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2016 (5 au 31/12/2015).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 9,805 km de réseau unitaire hors branchements,
- 30,674 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements et 0,907 km de réseau de refoulement, soit un linéaire de collecte total de 40,48 km (40,46 km au 31/12/2015) (hors réseau de refoulement).

13 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'ouvrage	Localisation
8 déversoirs d'orages	Par système d'assainissement : DENICE : 5 LACENAS : 3 SAINT-CYR-LE-CHATOUX : 0
6 postes de relèvement	Par système d'assainissement : DENICE : 5 LACENAS : 1 SAINT-CYR-LE-CHATOUX : 0

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Unités de dépollution (UDEP) qui assurent le traitement des eaux usées.

**UDEP N°1 : Station d'épuration de Lacenas Thoiry**  
Code Sandre de la station : 060969105002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1980									
Commune d'implantation		LACENAS (69105)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1 400									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		280 (PC95 : 347 m <sup>3</sup> /j)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 05 juillet 2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				le Morgon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) Arrêté du 11/07/2015 / Exigences locales				et / ou		Rendement (%) Arrêté du 11/07/2015 / Exigences locales			
DBO <sub>5</sub>		35 / 6		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60 / 95,2			
DCO		200 / 30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60 / 90,4			
MES		- / 35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50 / 79,1			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		- / 2		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				- / 93,6			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		- / 0,2		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				- / 95,9			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle en sortie	Oui ERU Non en locale	3,8	97,5	38,5	92	14,7	94	5,1	93,4	2,7	62

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**UDEP N°2 : Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux**  
Code Sandre de la station : 060969192001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				18/11/2013							
Commune d'implantation				RIVOLET (69167)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				110							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				17							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Nizerand					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) ERU / Locale				et / ou				Rendement (%) ERU / Locale	
DBO <sub>5</sub>		35 / 35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60 / -	
DCO		200 / 125				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60 / -	
MES		- / 50				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50 / -	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/06/2016	OUI	3		30		5.6		4.2		3.5	



**UDEP N°3 : Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres**

Code Sandre de la station : 060969074004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/04/2008								
Commune d'implantation			DENICE (69074)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			4500								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			720 (PC95 : 1500 m <sup>3</sup> /j)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du .08 février 2011								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Le Nizerand					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) ERU / Locale		et / ou				Rendement (%) ERU / Locale				
DBO <sub>5</sub>	25 / 8		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			95 / 97,9				
DCO	125 / 38		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			91 / 95,3				
MES	35 / 43		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			90 / 89,3				
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK	- / 2,8		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			- / 97,2				
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt	- / 0,3		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			- / 98,8				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle en sortie	Oui ERU NON en locale	63,3	48,6	18,8	88,9	4,1	95,9	14	71,8	0,6	88,2

## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration de Lacenas Thoiry (Code Sandre : 060969105002)	39	7
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux (Code Sandre : 060969192001)	0,02	0.02
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres (Code Sandre : 060969074004)	34	40,2
<b>Total des boues produites</b>	<b>73,02</b>	<b>47,22</b>

### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration de Lacenas Thoiry (Code Sandre : 060969105002)	8,1	7
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux (Code Sandre : 060969192001)	0,02	0.02
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres (Code Sandre : 060969074004)	11	18,7
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>19,1</b>	<b>25,7</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour la participation à l'assainissement collectif (PAC) sont les suivants :

	Au 01/01/2017	
	NEUF	EXISTANT
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
- Surface construction inférieure à 120 m <sup>2</sup>	<b>Tb * surface</b> <b>30*Tb + 0,75*Tb*surf</b>	<b>Te* surface</b> <b>30*Te +0,75*Te*surf</b>
- Immeuble collectif ou lotissement 2 à 10 logts	<b>280*Tb + 0,5*Tb*surf</b>	<b>280*Te+0,5*Te*surf</b>
- Supérieur à 10 (avec application au 1 <sup>er</sup> logt)	<b>1530*Tb</b>	<b>1530*Te +0,25*Te*surf</b>
- Surface construction supérieure à 5 000 m <sup>2</sup>	<b>+0,25*Tb*surf</b>	
Participation aux frais de branchement		

$Tb = \text{Tarif de base} = 15\text{€}$

$Te = \text{Tarif extension} = 12\text{€}$

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2017	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	
<b>Part délégataire</b>			<b>127,63</b>	<b>130,16</b>	<b>1,98%</b>
Abonnement			44,39	44,56	0,38%
Consommation	120	0,7133	83,24	85,60	2,84%
<b>Part syndicale</b>			<b>142,60</b>	<b>142,60</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			55,00	55,00	0,00%
Consommation	120	0,7300	87,60	87,60	0,00%
<b>Organismes publics</b>			<b>19,20</b>	<b>18,60</b>	<b>-3,12%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1550	19,20	18,60	-3,12%
<b>Total € HT</b>			<b>289,43</b>	<b>291,36</b>	<b>0,67%</b>
TVA			28,95	29,13	0,62%
<b>Total TTC</b>			<b>318,38</b>	<b>320,49</b>	<b>0,66%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,65</b>	<b>2,67</b>	<b>0,75%</b>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Pour les communes de Cogny, Denicé, Lacenas et Rivolet :

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>309,45</b>	<b>311,12</b>	<b>0,54%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>115,28</b>	<b>116,95</b>	<b>1,45%</b>
Abonnement			33,92	34,39	1,39%
Consommation	120	0,6880	81,36	82,56	1,47%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>184,80</b>	<b>184,80</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	1,3400	160,80	160,80	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0781</b>	<b>9,37</b>	<b>9,37</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>270,23</b>	<b>272,76</b>	<b>0,94%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>127,63</b>	<b>130,16</b>	<b>1,98%</b>
Abonnement			44,39	44,56	0,38%
Consommation	120	0,7133	83,24	85,60	2,84%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>142,60</b>	<b>142,60</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			55,00	55,00	0,00%
Consommation	120	0,7300	87,60	87,60	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>101,88</b>	<b>101,56</b>	<b>-0,31%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1550	19,20	18,60	-3,12%
TVA			47,88	48,16	0,58%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>681,56</b>	<b>685,44</b>	<b>0,57%</b>

Pour les communes de Montmelas et Saint-Cyr-Le-Chatoux :

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2016 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017 en €/m <sup>3</sup>
COGNY	2,65	2,67
DENICE	2,65	2,67
LACENAS	2,65	2,67
MONTMELAS-SAINT-SORLIN	2,65	2,67
RIVOLET	2,65	2,67
SAINT-CYR-LE-CHATOUX	2,65	2,67

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>146 296</b>	<b>167 636</b>	<b>14,6</b>
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>128 551</b>	<b>149 681</b>	<b>16,4</b>
Recettes liées aux travaux	30 930	29 456	-4,8
Produits accessoires	41 839	42 151	0,7
Total autres recettes	<b>72 769</b>	<b>71 607</b>	<b>-1,6</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>201 320</b>	<b>221 288</b>	<b>9,9</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau y compris redevance agence de l'eau (hors recettes liées aux travaux à titre exclusif) au 31/12/2016 : 376 446 €(333 071 au 31/12/2015).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 % des abonnés potentiels (1456 abonnés potentiels) (100% pour 2015).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	16%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	49%	<b>59</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration de Lacenas Thoiry	30	100	100
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux	5,3	100	100
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres	75	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2015).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration de Lacenas Thoiry	30	100	100
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux	5,3	100	100
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres	75	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2015)



### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration de Lacenas Thoiry	30	100	100
Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux	5,3	100	100
Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres	75	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2015).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Lacenas Thoiry :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,026
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7,026

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les

boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### Station d'épuration de Saint Cyr Le Chatoux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,02
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,02

### Station d'épuration de Denice - Les Bruyeres :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18,7

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	235 523,50	1 175 000,00
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les travaux d'investissement sur les réseaux CAVBS sont récapitulés dans le tableau suivant :

	Commune	Localisation	Nature des travaux	Linéaire de conduite remplacé (mL)	Date de réalisation des travaux	Montant des travaux €HT
Ex-CCBNM	Denicé	Grand Rue	Mise en séparatif	350 EU	Mars 2016 – décembre 2016	712 000
		Grand Rue		350 EP		
	Lacenas	RD 76	Remplacement du réseau EU	350 EU	Mars 2015-juillet 2016	209 000
	Lacenas	RD 76	Remplacement du réseau EP	471 EP	Novembre 2016-février 2017	254 000

### 4.2. Etat de la dette du service



La durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) est de 1,86 en 2016.

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

	2014		2015		2016	
	Régie	DSP	Régie	DSP	Régie	DSP
dépenses réelles (hors produits des cessions)	706 306	1 617 947	672 982	1 814 617	691 446	2 007 433
recettes	1 987 639	3 090 404	1 781 825	4 213 320	2 181 876	3 777 512
Epargne Brute annuelle	1 281 333	1 472 457	1 108 843	2 398 703	1 490 430	1 770 080
encours de la dette au 31.12.20NN	452 903	6 967 491	358 239	6 496 375	275 691	5 775 440
capacité de désendettement	0.35	4.73	0.32	2.71	0.18	3.26
en capital					82 548.24	720 935.39
en intérêts					2656.58	185 906.16

### 4.3. Amortissements



Pas d'information pour l'exercice 2016.

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Estimations H.T.
Ex-CCBNM		Mise à niveau des équipements d'autosurveillance	
		- Maitrise d'œuvre	18 000
		- Travaux	47 202

## 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Commune	Localisation	Description succincte	Montant estimé (€ HT)
			Part AVBS
Montmelas	totalité commune	Suppression rejets directs	55 270
Denice	amont STEP Bruyeres	Mise en place d'un dessableur	33 000
Cogny	Les Meules	Deconnexion du fosse pluvial du reseau UN	14 966
Cogny	Rue Mont st Guibert amont DO6	Deconnexion du fosse pluvial du reseau UN	40 260
Denice	rue du cimetiere	Deconnexion du fosse pluvial du reseau UN	34 584
Lacenas	rue du lavoir / avenue de l'Europe	Remplacement du reseau	68 002
Rivolet	Tronçon le moulin	Mise en separatif et remplacement reseau	53 658
Montmelas	D649 aval DO2	Investigations Remplacement du reseau	669
Montmelas	D649 aval DO2	Travaux Remplacement du reseau	36 344
Lacenas	CD Arbresle Nord	Remplacement du reseau	109 505
Lacenas	CD Arbresle Sud	Remplacement du reseau	102 036
Lacenas	D84 route château de Bionnay	Remplacement du reseau	65 467
Lacenas	Morgon - branche Les Saignes	Investigations Remplacement reseau EU	1 650
Lacenas	Morgon - branche Les Saignes	Travaux Remplacement reseau EU	70 125
Denice	D504	Deconnexion du fosse pluvial	2 420
Lacenas	Morgon branche aval	Remplacement reseau EU	184 470
Lacenas	Morgon branche amont	Remplacement reseau EU	177 606
Montmelas	Maison neuves	Investigations Remplacement reseau	1 496
Montmelas	Maison neuves	Travaux Remplacement reseau	97 240
Denice	amont STEP Bruyeres	Mise en place Bassin d'orage	99 000
Lacenas	amont STEP Thoiry	Mise en place Bassin d'orage	99 000
Lacenas	Bionnay Montauzan	Investigations Remplacement reseau EU	3 467
Lacenas	Bionnay Montauzan	Travaux Remplacement reseau EU	143 627
Cogny	Cogny	Option : remplacement tronçon thalweg si pas de mise en separatif de Cogny	217 426
Montmelas	St Bonnet	Mise en separatif	95 480
Rivolet	Rivolet	Mise a niveau regard sous enrobe	17 600
Lacenas	Lacenas	Mise a niveau regard sous enrobe	8 800
Denice	branche D76	Mise en separatif	201 498
Cogny		Mise a niveau regard sous enrobe	35 200
Montmelas		Mise a niveau regard sous enrobe	17 600
Lacenas	route de Chazier	Investigations Remplacement reseau EU	3 353
Lacenas	route de Chazier	Travaux Remplacement reseau EU	142 494
Lacenas	CD Arbresle	Remplacement reseau EU	360 492
Denice	Maison neuves - partie amont	Mise en separatif	110 770
Denice	Maison neuves - raccordement au reseau en amont DO4	Mise en separatif	111 980
Lacenas	Chemin des Rousselles	Investigations Remplacement reseau EU	5 469
Lacenas	Chemin des Rousselles	Travaux Remplacement reseau EU	276 854
Lacenas	Lacenas	Option : remplacement des PR de Bionnay et Champ de la Croix	38 500
Montmelas	partie aval Montmelas St Sorlin	Mise en separatif	273 284
Montmelas	partie amont Montmelas St Sorlin	Mise en separatif	275 924
Denice	Louattes	Investigations Deconnexion ECP	2 514
Denice	Louattes	Travaux Deconnexion ECP	227 480
Cogny	Rue Mont st Guibert	Mise en separatif	118 862
Cogny	branche Les Meules	Mise en separatif	84 278
Cogny	branche Thalweg	Mise en separatif	78 712
Cogny	branche D84	Mise en separatif	83 343
Cogny	branche amont Cogny	Mise en separatif	102 908
Lacenas	STEP de Thoiry	Rehabilitation STEP de Thoiry	197 120
Cogny	branche R48	Mise en separatif	82 122
Cogny	tronçon Grands Maisons	Investigations Remplacement reseau	2 363
Cogny	tronçon Grands Maisons	Travaux Remplacement reseau	149 149
Denice	Denice	Mise en separatif complete	135 102
Lacenas	Lacenas	Investigations Remplacement reseau	5 082
Lacenas	rue du Grand Cuvier	Travaux Remplacement reseau	46 563
Lacenas	VC de Massoniere	Travaux Remplacement reseau	43 197
Lacenas	rue du Château de Bionay	Travaux Remplacement reseau	27 489
Lacenas	Montauzan	Travaux Remplacement reseau	90 107
Lacenas	autres tronçons Lacenas	Travaux Remplacement reseau	21 830

Travaux prévus en 2017 :

<i>Commune</i>	<i>Localisation</i>	<i>Description succincte</i>	<i>Montant estimé (€ HT)</i>
			<i>Part AVBS</i>
<i>Rivolet/Lacenas</i>	<i>Rivolet/Lacenas</i>	<i>Opération de dégagement des regards</i>	<i>26 000</i>
<i>Cogny</i>	<i>Cogny</i>	<i>Remplacement tronçon thalweg si pas de mise en séparatif de Cogny</i>	<i>217 426</i>
<i>Montmelas</i>	<i>St Bonnet</i>	<i>Mise en séparatif</i>	<i>95 480</i>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2.

270 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0021 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2016 (0,0026 €/m<sup>3</sup> en 2015).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 674	4778
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	19,1	25,7
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,65	2,67
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	_____ %	100 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	29	59
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0026	0,0021